

Fonctionnement et gouvernance du Conseil consultatif des seniors

Lors du renouvellement du Conseil consultatif des seniors, les sièges à pourvoir sont attribués par tirage au sort parmi les membres du Réseau des Seniors Acteurs qui ont manifesté leur intérêt. Le tirage est organisé de manière à respecter la parité femmes-hommes et à représenter l'ensemble des districts du canton de Vaud.

Il permet également de constituer une liste de personnes suppléantes. En cas de départ en cours de mandat, une personne suppléante peut être appelée à reprendre le siège vacant. La nomination des membres du Conseil consultatif des seniors est ensuite avalisée par la cheffe ou le chef du DSAS.

Le tirage au sort est organisé par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS).

La présidence siège au Comité Stratégique de Vieillir2030 et deux autres membres siègent au Groupe d'Accompagnement. Cette présence permet d'intégrer le point de vue du Conseil consultatif des seniors au pilotage et au suivi de Vieillir2030.

Le Conseil consultatif des seniors se réunit en plénum quatre à six fois par année. Ses travaux sont préparés en sous-délégations, par un Bureau, des commissions permanentes et des groupes de travail constitués selon les thèmes traités. Il rencontre une fois par année le ou la Cheffe du DSAS, afin de présenter ses travaux et préoccupations. La présidente ou le président est désigné par le ou la Cheffe du DSAS et la vice-présidence par le plénum du Conseil consultatif des seniors.

Le Conseil consultatif des seniors contribue également chaque année à la [conférence de Vieillir2030 organisée le 1er octobre](#), à l'occasion de la journée Internationale des personnes âgées.